

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-septième séance – Mardi 14 décembre 2010, à 0 h 25

**Présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, présidente**

La séance est ouverte à 0 h 25 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne, MM. Jacques Baud, Roland Crot, M<sup>mes</sup> Linda de Coulon, Sophie Kuster, Silvia Machado, M. Olivier Tauxe et M<sup>me</sup> Salika Wenger.*

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire, M. Pierre Maudet, vice-président, MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Rémy Pagani, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 30 novembre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour vendredi 10 décembre, à 17 h et 20 h 30, pour samedi 11 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 13 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 14 décembre 2010, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B)<sup>1</sup>.**

*Suite du deuxième débat*

*Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports (suite).  
Page 62, cellule 5009010, Service des sports,  
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Genève  
Futur Hockey, subvention extraordinaire (nouvelle subvention), page 22 des sub-  
ventions).*

**La présidente.** Nous sommes saisis d'un amendement présenté par l'Alternative pour la suppression de la subvention extraordinaire de 500 000 francs en faveur du Genève Futur Hockey.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Cet amendement, comme vous l'avez mentionné, Madame la présidente, a été présenté au nom de l'Alternative et c'est en son nom que je m'exprimerai. Nous avons déjà donné une partie des explications lors de la précédente séance, et nous avons entendu la prise de position du magistrat. Maintenant, il appartient à ce Conseil municipal de prendre ses responsabilités face à cette demande de suppression.

Excusez-moi, on distribue en ce moment les tickets pour le café, et j'attendrai la fin de la distribution... (*Exclamations.*) Je ne sais pas si, à cette heure,

---

<sup>1</sup> Rapports, 3577.

beaucoup de personnes nous regardent encore sur TV Léman bleu, mais, par respect pour elles, il est important que nous puissions justifier cette suppression de 500 000 francs...

Je poursuis. En l'occurrence, ce n'est pas une suppression définitive. Tout à l'heure, sur tous les bancs, de gauche, de droite et du centre – et le vote unanime l'a prouvé – nous avons dit que voulions soutenir le Genève Futur Hockey, et je regrette que nous n'ayons pas reçu tous les documents demandés, que ce soit pour la subvention ordinaire ou pour la subvention extraordinaire. Je le répète, nous voulons soutenir le Genève Futur Hockey. Mis à part l'équipe première du Servette, qui ne relève pas de notre responsabilité, nous avons toujours dit, au sein de ce Conseil municipal, que nous soutenions les juniors et les clubs de formation.

Je rappelle que, au mois de juin, nous avons voté à minuit un crédit extraordinaire de 750 000 francs et que cette somme était conditionnée par le magistrat à certains documents qui devaient être fournis. Aujourd'hui, nous les attendons toujours. Cette suppression n'est donc pas définitive: si la subvention nous est proposée à nouveau en 2011, et que tous les documents sont présentés, nous réexaminerons cette demande.

Je ne veux pas faire trop long, puisque nous aurons encore à traiter, lors du troisième débat, des questions beaucoup plus importantes. Mais je voudrais simplement répondre au Parti radical, qui se fait ce soir, par la voix de M. Simon Brandt, le chantre du Genève-Servette Hockey Club et qui nous dit qu'on pinaille sur une subvention: Mesdames et Messieurs, lorsqu'il s'agit d'un montant de 500 000 francs, j'estime que ce n'est pas pinailler! 500 000 francs, c'est la moitié des subventions globales allouées à tous les clubs, y compris au Servette Football Club, lequel compte 450 juniors. J'estime qu'il est de notre responsabilité, que c'est une question de décence au sein de ce Conseil municipal, de voter en conséquence et que les sommes soient appropriées, avec tous les documents que nous demandons.

C'est pour cette raison que nous demandons la suppression de cette subvention de 500 000 francs, quitte à voter un crédit extraordinaire en 2011. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Avant de passer la parole à M. Jean-Charles Lathion, je vous fais observer qu'il vous a été distribué un petit ticket bleu, qui vous permettra d'obtenir une boisson à la buvette, la boisson de votre choix, mais non alcoolisée, est-il besoin de le préciser? (*Exclamations.*)

Nous saluons à la tribune du public notre ancien collègue Jean-Pascal Perler, ancien conseiller municipal, qui est aussi mon mari et qui vient soutenir sa

femme... (*Applaudissements.*) Je vous l'avais dit: l'égalité est parfaite dans notre famille. Poursuivons... Monsieur Jean-Charles Lathion, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Merci, Madame la présidente. Après ce tonnerre d'applaudissements qui fait suite à un premier tonnerre d'applaudissements qui accompagnait les propos de M<sup>me</sup> Olivier, il est difficile d'intervenir pour un représentant de l'Entente... Difficile, car, voyez-vous, l'affaire de la patinoire a ses héros au Conseil administratif.

Nous avons d'abord vu que M. Pagani devait sauver la patinoire. Il a voulu faire beaucoup plus de travaux que ceux que nous lui demandions, puisqu'on passait de 9 millions à 14 millions de francs. Maintenant, c'est M. Tornare qui sera le héros et le sauveur de la patinoire. Il faudra naturellement verser de l'argent, mais on ne le fera pas, on le retiendra... Le club était prêt à investir, mais, au même titre que ce qu'est en train de faire M. Pagani avec les loges VIP, on pose tellement de conditions qu'on met des bâtons dans les roues des gens.

En l'occurrence, il s'agit de la jeunesse et ce projet qui nous a été présenté par le Genève-Servette Hockey Club sera finalement bloqué par l'Alternative, une fois de plus... Avec vous, Mesdames et Messieurs, avec vos magistrats, il est impossible de développer des grands projets pour Genève! (*Protestations.*) Ce qui est possible, c'est le petchi permanent, comme nous l'avons vu dans ces différents dossiers! Nous voterons donc contre la suppression de cette subvention.

**M. Simon Brandt** (R). En préambule, j'aimerais préciser ma pensée. Madame Olivier, j'ai dit précédemment que c'était «pinailer». Que voulais-je dire par là? Eh bien, si les comptes ne sont pas clairs, il ne faut rien voter, mais on ne peut pas dire qu'ils sont assez clairs pour donner un peu, mais pas assez pour donner le reste. Nous avons eu cette réflexion à droite pendant plusieurs années au sujet des bains des Pâquis. Et, à chaque fois, nous avions la même réponse: c'est une autorisation de dépenser, mais le Conseil administratif versera s'il le juge nécessaire. Cette année, nous vous avons écoutés et nous n'avons pas déposé d'amendement pour les bains des Pâquis. Mais vous refusez d'appliquer les préceptes valables pour les bains des Pâquis au Genève Futur Hockey. Libre à vous, mais pour la cohérence vous repasserez!

Ce que je trouve navrant, c'est le signal politique donné ce soir: on devrait se méfier des dirigeants du Genève-Servette Hockey Club, subsidiairement du Genève Futur Hockey, ce qu'ils font est suspicieux... Mesdames et Messieurs, on parle de mécènes qui ont mis des dizaines de millions de francs dans ce club et on est en train d'exiger d'eux des choses qu'on demande, certes, à d'autres

organismes subventionnés. Mais citez-moi des organismes subventionnés que des mécènes ont fait vivre pendant des années et des années! De plus, nous sommes aujourd'hui dans cette situation problématique parce que des magistrats précédents, notamment André Hediger, n'ont pas été à la hauteur dans la gestion de ce dossier.

Apparemment, on ne sait toujours pas si on pourra poser ou non la tribune provisoire. Mais que ferons-nous dans quelques mois si les travaux ne sont pas entrepris? Le Genève-Servette Hockey Club aura à nouveau des déficits et on ira encore une fois tout droit à la catastrophe.

J'aimerais rafraîchir la mémoire à M. Pagani. Il a dit plusieurs fois à la presse, dans trois journaux différents, que le club n'avait pas de souci à se faire, que le Conseil administratif s'engageait à subventionner les déficits structurels engendrés par les rénovations. M. Pagani l'a dit, mais on n'a pas de ligne budgétaire ad hoc pour cela et, effectivement, ce n'est de toute manière pas le rôle d'une collectivité publique. Cela dit, les mots ont quand même un poids et je trouve vraiment malheureux de jeter l'opprobre sur les dirigeants du club. Je ne dis pas qu'ils font tout parfaitement. Je dis qu'ils font assez d'efforts et qu'ils apportent suffisamment à Genève pour qu'on témoigne à leur égard d'un minimum de respect.

M. Tornare l'a dit: il ne libérera les sommes votées que s'il a tous les documents en main. Que pouvons-nous demander de plus? Je trouve donc l'amendement qui vise à supprimer les 500 000 francs non seulement vexatoire, mais insultant pour les 7000 personnes qui vont voir les matches. Connaissez-vous beaucoup d'événements, Mesdames et Messieurs, dont l'entrée coûte 4 francs, puisque le prix de l'abonnement annuel au Genève-Servette Hockey Club pour des enfants est de 100 francs? Connaissez-vous quelque chose de moins coûteux? Je ne vois aucun spectacle à si bas prix.

Ne jetez pas ce soir l'opprobre sur le club, ni la suspicion sur ses dirigeants! Votons la subvention telle quelle et faisons confiance à M. Tornare, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, pour qu'il libère la somme quand il jugera avoir tous les documents en main! En l'état, cet amendement est purement vexatoire, car nous savons que les sommes seront de toute manière libérées à la délivrance de tous les documents.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Je crois que le dossier est suffisamment difficile à appréhender pour ne pas multiplier les interventions et, surtout, pour ne pas mélanger tous les problèmes. Ce soir, nous votons le budget et M. Brandt, pour complexifier le problème, parle des travaux de la patinoire et de ce qui avait été promis par M. Hediger. Or nous ne parlons pas ce soir de travaux, mais de ligne budgétaire. Ne mélangez donc pas tout et n'essayez pas de dire qu'on a promis

ceci ou cela... Ensuite, nous ne jetons pas l'opprobre, nous ne sommes ni vexatoires ni insultants: nous sommes responsables!

J'avais cru, lors du vote du premier amendement, que tout le monde était d'accord pour soutenir Genève Futur Hockey. Je le répète ici, ce n'est pas mon problème de savoir si la première équipe est gagnante ou perdante. Ce n'est pas ce que nous subventionnons ce soir. Nous subventionnons le Genève Futur Hockey et si nous n'avons pas les renseignements que nous avons demandés, les informations que nous avons demandées pour la subvention ordinaire, nous les avons encore moins pour la subvention extraordinaire.

Au début de ce long débat que nous avons depuis vendredi soir, certains membres de la droite nous ont accusés de gesticuler dans tous les sens. Alors, pour terminer, je voudrais simplement répondre à M. Lathion, vous transmettez, Madame la présidente: excusez-moi, Monsieur Lathion, mais c'est vous, à droite, qui gesticulez ce soir! Vous proposez de voter tous les crédits, de voter des subventions extraordinaires et, à la fin, vous ne voterez pas le budget! Arrêtez donc de gesticuler, de dire que vous êtes prêts à tout voter, de faire croire au Genève Futur Hockey qu'il aura ces 500 000 francs, puisque, à la fin, vous ne voterez pas le budget municipal! Cela, ce sont des gesticulations. Si on est d'accord de voter une subvention, il faut la voter jusqu'au bout, et ne pas s'arrêter à mi-chemin en refusant finalement le budget! Or, c'est ce que fait la droite depuis plusieurs années! Si vous êtes d'accord pour voter des subventions, pour voter des crédits extraordinaires, ayez le courage d'aller jusqu'au bout de votre raisonnement et votez le budget! (*Applaudissements.*)

**M. Simon Brandt (R).** Je serai extrêmement bref... (*Exclamations.*) Samedi, qui est-ce qui a refusé des postes de policiers et qui a ensuite dit qu'il fallait en engager plus? J'aimerais juste qu'on me rafraîchisse la mémoire... Pour l'incohérence, vous repasserez! D'autre part, sachez que, si la patinoire et les infrastructures étaient au niveau qu'attend le Genève-Servette Hockey Club, il n'aurait jamais demandé la moindre subvention pour Genève Futur Hockey!

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** En deux phrases, je dirai que la politique actuelle du Conseil administratif contient deux axes. Premièrement, comme je l'ai déjà dit, nous voulons que le Genève-Servette Hockey Club et Genève Futur Hockey s'adaptent aux exigences administratives et comptables qui sont celles des pouvoirs publics, que ce soit l'Etat ou la Ville. Nous voulons aussi des solutions en matière financière, au niveau de l'Etat, de la Ville et des communes. Je vous rappelle que l'Association des communes genevoises (ACG) a aussi été sollicitée.

Deuxièmement, et cela concerne plus mon collègue Pagani, il s'agit de faire en sorte que les investissements dans la patinoire actuelle des Vernets permettent au club d'être plus rentable, donc plus autonome. Nous l'avons fait avec le restaurant du côté Voirie et avec les améliorations réalisées ces dernières années. Je rappelle quand même que, grâce à Rémy Pagani et à moi-même, nous avons pu rouvrir le restaurant qui était fermé depuis des années et qui s'appelle dorénavant le McSorley's. Ce sont là aussi des rentrées pour le club. Il s'agit de faire en sorte que, petit à petit, ce club retombe sur ses pattes en matière financière, qu'il soit beaucoup plus indépendant et vienne moins demander l'argent des pouvoirs publics.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 38 oui contre 28 non.

**La présidente.** Il nous reste à voter les deux recommandations de la commission de la cohésion sociale, que vous retrouvez aux pages 310 et 312 du rapport général.

Mise aux voix, la recommandation I est acceptée par 34 oui contre 30 non.

Mise aux voix, la recommandation II est acceptée par 48 oui contre 15 non (1 abstention).

Les recommandations sont ainsi conçues:

### *RECOMMANDATIONS*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

- de faire tout ce qui est en son possible pour soutenir les allocations sociales et les allocations sociales ponctuelles, cellule 5007000, groupe de comptes 366, quitte à dépasser le budget;
- de ne plus maintenir artificiellement les patrouilleuses scolaires en dessous du seuil LPP (deuxième pilier) et qu'elles puissent travailler autant qu'elles le veulent.

Le budget du département de M. Tornare, pages 55 à 62, est adopté.

**La présidente.** Je vous donne l'état de la situation après l'examen du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports: l'excédent de revenus

est de 244 721 francs, l'amélioration du résultat par le Conseil municipal est de 307 392 francs.

Avant de passer au vote des arrêtés, je vous donne lecture des nouveaux chiffres transmis par les services financiers.

*(La présidente donne lecture de l'arrêté I avec les nouveaux chiffres.)*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 39 oui contre 31 non.

**La présidente.** Nous passons à l'arrêté II. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical, démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, visant à diminuer d'un centime le nombre de centimes additionnels et à modifier ainsi l'article premier:

*Projet d'amendement*

«Le nombre de centimes additionnels (...) est fixé à 44,5.»

**M. Olivier Fiumelli (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Entente ainsi que l'Union démocratique du centre, qui dépose cet amendement avec nous, estiment que la Ville a largement les moyens de faire face à une baisse de la fiscalité et de rendre à la population les surplus d'impôts prélevés ces dernières années.

Depuis plus de dix ans, la Ville présente des comptes largement excédentaires, même si les budgets sont systématiquement sous-évalués. Depuis dix ans, nous avons en moyenne 70 millions de francs de bénéfice par année, soit 700 millions de francs de bénéfice sur les dix derniers exercices bouclés.

Nous avons déjà reçu des informations de la part de M<sup>me</sup> Salerno selon lesquelles les comptes 2010 seront probablement largement excédentaires. En commission des finances, nous avons reçu une estimation des correctifs sur les trois derniers exercices. Sur les trois derniers exercices, il y a déjà une correction à la hausse de plus de 11 millions de francs et, vu les bonnes nouvelles annoncées par le Canton en la matière, nous savons que les comptes 2010 eux-mêmes seront largement excédentaires.

Par conséquent, présenter systématiquement des bénéficiaires et ne pas en faire profiter la population, qui, comme je viens de le démontrer, paie trop d'impôts,

serait vraiment regrettable. Mesdames et Messieurs, j’imagine que vous essaieriez d’argumenter et de trouver d’excellentes raisons au fait que la Ville prélève trop d’impôts. Nous nous réjouissons de les entendre. Quoi qu’il en soit, pour nous, la Ville peut largement supporter cette baisse d’impôts, ce d’autant qu’on se rappellera les discours enflammés que M<sup>me</sup> Salerno et M. Pagani avaient tenus en été 2009 au sujet de la modification de la loi fiscale cantonale en faveur des familles. Ils nous avaient annoncé une réelle catastrophe: la Ville serait ruinée, obligée de fermer des crèches, de supprimer des postes, de moins payer les fonctionnaires, et elle ne pourrait plus nettoyer ses routes...

Or, qu’avons-nous vu dans les derniers chiffres que nous avons reçus et que malheureusement M. Zaugg n’a pas mis dans son rapport de majorité? D’ailleurs, connaissant son honnêteté légendaire, je pense que c’est une erreur. Monsieur Zaugg, vous n’avez pas mis les dernières estimations du Canton datées d’octobre 2010. Le rapport ne contient que les estimations du mois d’août 2010 et, entre-temps, les estimations fiscales se sont encore améliorées.

Nous estimons donc que nous devons rendre aujourd’hui à la classe moyenne le trop-perçu d’impôts qu’elle a payé ces dernières années et qu’elle paiera encore cette année. C’est pourquoi nous vous demandons d’accepter cet amendement parfaitement supportable pour les comptes de la Ville de Genève. J’aimerais d’ailleurs relever que la fortune nette de la Ville, à savoir sa fameuse réserve conjoncturelle – elle en a bien une, contrairement à ce que vous dites! – se monte à ce jour à 900 millions de francs, 900 millions pour absorber d’éventuels déficits futurs. Par conséquent, la Ville de Genève, aujourd’hui, a largement de quoi absorber cette baisse d’impôts. (*Applaudissements.*)

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Alexandra Rys, vice-présidente.)*

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l’Entente a eu l’élégance d’associer notre groupe à cette demande de baisse d’impôts, mais dois-je vous rappeler que, depuis mon retour dans cette salle, je n’ai eu de cesse de rédiger des rapports de minorité visant à la diminution du centime additionnel?

Je serais tenté ici de citer l’axiome de Schopenhauer, qui disait à propos de la vérité: «Toute vérité franchit trois étapes. D’abord, elle est ridiculisée.» Ce qui a été fait dans cette salle en décembre 2007, quand certains membres de l’Entente s’en sont pris à moi dans des termes que j’aurai la charité de ne pas répéter. «Ensuite, elle subit une forte opposition.» Ce fut le cas en automne 2008,

toujours dans les mêmes termes. Enfin, comme aujourd'hui, «elle est considérée comme ayant toujours été une évidence».

Je suis heureux de constater que l'Entente genevoise, qui, dans les législatures précédentes, proposait chaque année des baisses de centimes additionnels, en vienne ce soir à se rallier à ce que je préconisais. Les années précédentes, mon heure n'était sans doute pas encore venue et on me reprochait certainement d'avoir rallié la droite droitière de ce pays et d'avoir quitté la droite complaisante avec l'Alternative...

Quoi qu'il en soit, nous soutiendrons cette baisse du centime additionnel, d'autant qu'il ne vous a pas échappé que, dans la présentation du budget rectifié, alors même que les personnes morales ne voient pas le rendement de l'impôt augmenter, le Conseil administratif a augmenté le rendement de la taxe professionnelle de 7 millions de francs. Je donne les chiffres, pour le *Mémorial*: l'impôt sur les personnes morales: 140 150 000 francs; le rendement de la taxe professionnelle dans le budget déposé: 113 millions de francs; le rendement dans le budget rectifié: 120 millions de francs. Mais ce qui est intéressant, c'est que les personnes morales, dans les comptes 2009, rapportaient 138 550 000 francs et la taxe professionnelle, qui est en corrélation étroite avec l'activité économique, 149 777 000 francs. C'est dire que les chiffres de ce budget ne sont pas sincères et c'est pourquoi, indépendamment de la baisse d'impôts, nous le refuserons tout à l'heure, en troisième débat.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)*

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Chaque année, la droite veut diminuer les centimes additionnels et, chaque année, nous payons 45 millions de francs d'intérêt de la dette. Avec 45 millions de francs, nous pouvons faire beaucoup de choses et il est évident que si nous diminuons la dette, c'est toujours moins d'argent que nous paierons aux banques. Une dette considérée comme raisonnable, c'est environ l'équivalent d'un budget, c'est-à-dire un peu plus de 1 milliard pour la Ville – mais ce n'est pas notre dette actuelle. Nous prenons donc acte, ce soir, qu'au-delà de l'effet d'annonce en période électorale la droite n'a aucune intention de réduire la dette, puisque, dès qu'il y a un boni, elle demande de baisser les impôts!

Pour nous, tant que la dette pèsera aussi lourd dans nos budgets, nous ne diminuerons pas l'impôt. Le jour où elle sera raisonnable, une diminution sera envisageable, mais à condition, bien sûr, que nous puissions assumer de bonnes prestations pour la population. Aujourd'hui, ce n'est vraiment pas le moment de

diminuer les impôts en Ville de Genève; il faut diminuer la dette et assurer les prestations.

**M. Christian Zaugg** (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il faut considérer que ce que nous propose la droite – on parle ici d'un centime additionnel – équivaut à environ 15 millions de francs. Mais il faut y ajouter l'amendement à venir, c'est-à-dire la réduction de la taxe professionnelle. Cela devrait représenter, l'un dans l'autre, une baisse de revenus d'environ 45 millions de francs pour la Ville de Genève.

La situation économique connaît une légère reprise et c'est la raison pour laquelle la production de l'impôt sur les personnes morales a un peu augmenté. Par contre, en ce qui concerne les personnes physiques, il y a un tassement, parce que la crise marque encore profondément notre société. Le chômage est toujours présent et, on l'a assez dit du côté de la gauche, la population précarisée est en augmentation. Nos concitoyens et concitoyennes doivent être tout à fait conscients que la Ville de Genève fournit un certain nombre de prestations avec l'impôt qu'elle reçoit des personnes physiques ou des personnes morales. Ici la Voirie, là le social, là la culture, et la liste n'est pas exhaustive...

On a demandé, dans le cadre de ce budget, de nouvelles prestations. D'aucuns souhaitent même augmenter la sécurité municipale... Dans ces circonstances, il n'est donc pas question de diminuer les recettes de la Ville de Genève. D'autant que, si nous procédions ce soir à la réduction d'un centime additionnel, chacun sait qu'il serait alors quasiment impossible de revendiquer, dans deux, trois ou quatre ans, une nouvelle hausse des impôts communaux.

Je suis depuis plusieurs années au Conseil municipal et cela fait un certain temps que nous sommes à 45,5 centimes. Je n'ai connu que des diminutions et pas une seule augmentation! On ne revient jamais en arrière. Nous vivons une situation provisoirement difficile, qui connaît certes une légère reprise, mais rien ne dit que, demain, les jours seront meilleurs. Ce serait donc une grosse erreur que d'accepter cette diminution d'un centime additionnel.

**M. Gérard Deshusses** (S). Le groupe socialiste tient à saluer le courage de l'Entente et de l'Union démocratique du centre qui, pour la première fois, proposent une baisse des centimes additionnels non pas au troisième débat, mais au deuxième... C'est tout différent, et je dois dire que, pour le groupe socialiste, la tentation est immense de vous laisser voter cet amendement, Mesdames et Messieurs, pour vous obliger à apporter les compensations nécessaires et à faire les coupes à hauteur de 15 millions de francs.

Nous avons, Mesdames et Messieurs, fait les calculs... Je vous ai écoutés toute la soirée, Messieurs Burri et compagnie, avec la plus grande attention, quasiment religieuse... Je n'ai pas l'aide de la présidente en ce moment, je le regrette, mais j'aimerais que vous m'écoutez jusqu'au bout!

La tentation, disais-je, est extrêmement grande de vous laisser faire les compensations. Mesdames et Messieurs, l'ensemble de vos amendements, tout compte fait, n'excède pas 10 millions de francs. La baisse d'un centime additionnel, c'est 15 millions de francs. En vous laissant voter cet amendement, nous verrions exactement quelle ligne politique vous avez pour notre Ville et nous pourrions de toute façon, au troisième débat, remettre les choses en place, après que vous auriez mis bas vos masques! Mais puisqu'il est déjà 1 h du matin et que le peuple qui vote pour nous, à gauche, est en train de dormir – car demain est un autre jour de labeur – il est possible que le groupe socialiste ne cède pas à cette tentation... (*Exclamations.*) Personnellement, je le regretterai!

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je crois que là nous allons vraiment parler d'argent... En fait, vous nous attendez aussi sur ce sujet, alors parlons-en! Ce que nous entendons ici, ce soir, est complètement absurde. Depuis quelques mois maintenant, nous souffrons, à la commission des finances que j'ai rejointe ces dernières semaines, d'attitudes un peu bohèmes dans le traitement des chiffres.

Les chiffres sont quelque chose qu'il faut maîtriser... La première phrase de l'exposé de la magistrate disait que nous étions dans une situation de reprise timide, aux Etats-Unis et en Europe. Mesdames et Messieurs, avons-nous étudié la situation genevoise et sommes-nous capables de prendre la mesure des compétences que nous avons dans notre Ville et que d'autres n'ont pas, de la stabilité vraiment enviable dont jouit notre Ville et dont d'autres voudraient bien bénéficier?

Pendant de nombreuses années, vos sirènes et vos discours à la Nostradamus nous ont un peu ébranlés et nous hésitions à suivre, lors du deuxième débat, la proposition de baisse du centime additionnelle qui est faite depuis longtemps, non pas par la droite, comme disait M<sup>me</sup> Moratti Jung, mais par l'Union démocratique du centre. Nous hésitions encore, à lire des tableaux avec un argumentaire émotionnel, à faire le pas.

Aujourd'hui, la preuve est là. Les faits sont là. Depuis quatre ans – et même davantage, M. Fiumelli l'a rappelé – nous avons plus que 70 millions de francs de bénéfice aux comptes, sans aucune coupe dans les prestations... (*Brouhaha.*) C'est donc sans aucune baisse de prestations que nous vous proposons cette fois-ci de vraiment faire le pas.

Trouvez-vous normal, en termes d'éthique, d'aller devant la population pour lui dire qu'elle devra renoncer à des prestations, alors que nous sommes en train de faire des bénéfiques? Ce n'est pas le rôle d'une collectivité publique, Mesdames et Messieurs, cela s'appelle du vol! Voilà. Et ce que vous dites, ce sont simplement des contrevérités.

Pour notre part, nous ne voulons plus de ce discours catastrophiste. Nous souhaitons tenir un discours réaliste et pragmatique et la population, qui nous aura entendu tenir ce discours réaliste et pragmatique à l'heure des bénéfiques et des situations favorables, nous suivra le jour où nous devrons véritablement tirer la sonnette d'alarme... (*Brouhaha.*) Nul ne dit que cela n'arrivera pas, mais aujourd'hui, ce n'est pas le cas, et demain certainement non plus. Raison pour laquelle nous vous appelons vivement à suivre cette proposition de baisse aujourd'hui et pas un autre jour.

**M. Olivier Fiumelli (R).** Je voudrais tout d'abord répondre à M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung: oui, la dette est toujours un sujet de préoccupation pour nous. Oui, la dette reste importante, mais il ne faut pas exagérer sa portée. Aujourd'hui, les intérêts de la dette représentent 3,8% des charges de la Ville, ce qui reste acceptable. Il est donc temps d'arrêter de se fixer comme objectif unique le remboursement de la dette... (*Exclamations et applaudissements.*) Oui, il faut arrêter de vouloir uniquement rembourser la dette: il faut aussi rembourser les contribuables à qui on a prélevé trop d'argent! Nous estimons qu'on peut faire les deux.

S'agissant de la dette, étant donné que vous avez envie d'en parler, j'aimerais vous rappeler une chose. Si la dette de la Ville a diminué pendant cette législature, ce n'est pas seulement grâce aux bons résultats, c'est aussi en raison du manque d'investissements patent de la Ville, et cela vous le paierez plus tard.

S'agissant maintenant des propos de M. Deshusses, nous ne pensons pas devoir présenter des compensations, dans la mesure où nous estimons que les recettes sont largement sous-évaluées. Nous avons tout à fait les moyens de faire face à cette baisse du centime additionnel. Nous espérons d'ailleurs que M<sup>me</sup> Salerno aura l'honnêteté de présenter les comptes 2010 le plus rapidement possible, sans attendre les élections municipales. Nous verrons à ce moment-là que vous nous avez bluffés ces dernières années en termes de recettes fiscales. En effet, les comptes 2010 boucleront avec un bénéfice très largement supérieur à ce qui avait été annoncé lors du vote du budget 2010, et vous le savez très bien. Nous en avons déjà une indication avec les documents qui nous ont été donnés.

Je vous le demande, Madame Salerno: s'il vous plaît, donnez-nous l'information sur les comptes de la Ville le plus vite possible! Normalement, vous devriez le faire tout au long de l'année. Vous en avez largement la possibilité, mais vous

ne l'avez jamais fait, contrairement aux précédentes législatures, où il y avait apparemment plus d'informations, d'après ce qu'on m'a dit. Mais je ne siégeais pas ici, et c'est peut-être faux...

Quoi qu'il en soit, cette baisse d'impôts est aujourd'hui nécessaire. Il faut donner un signal à la classe moyenne, à ceux qui veulent pouvoir continuer à vivre en ville de Genève. Je vous remercie d'accepter cette très modeste baisse d'impôts que nous demandons pour les familles.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Je vais parler chiffres, puisque vous voulez absolument parler chiffres... Il faut quand même imaginer que, pour une famille qui gagne environ 5000 francs par mois, la baisse d'un centime représente au maximum 25 francs par année, soit quelques cafés... Cette baisse d'impôts ne concerne donc pas les familles.

Les familles préfèrent bénéficier de certaines déductions et elles ont principalement besoin du soutien de la collectivité pour leurs activités, le parascolaire, les crèches, tout un ensemble de prestations qui leur sont offertes. C'est cela, la priorité des familles! Ce n'est en tout cas pas les 25 petits francs par année que représente votre baisse d'un centime additionnel!

A chaque proposition de baisse d'impôts, on nous répète les mêmes choses. Je crois que, si un certain nombre de personnes commencent à sortir leur calculatrice, elles se rendront compte qu'elles y perdent, sauf à avoir un très bon salaire et à être célibataire. Les familles n'y gagnent que très rarement, à part celles qui ont de très bons revenus.

Par rapport aux bénéfices, M<sup>me</sup> Kraft-Babel disait que, dans le fond, on volait les contribuables. Mais affecter les bénéfices au remboursement de la dette, c'est de la bonne gestion. Si vous présentez aux actionnaires de n'importe quelle banque un bilan avec une dette, vous n'allez pas leur dire que la dette n'a pas d'importance!

A partir du moment où la Ville a encore une dette, elle ne fait pas de bénéfices: elle réduit la dette ou elle augmente les prestations à la population. La Ville ne fait pas des bénéfices qu'elle pourrait distribuer ici et là... Ce n'est pas ainsi que les choses se passent, il n'y a pas de bénéfices pour personne. Alors, je suis désolée, mais votre proposition d'amendement est ridicule!

**M. Gérard Deshusses** (S). Nous avons au moins appris quelque chose ce soir par la bouche de M. Fiumelli, c'est qu'il ne croit plus aux estimations cantonales en matière fiscale... Cela, c'est tout nouveau, car depuis trois ans et demi, à la

commission des finances, pour M. Fiumelli, il n'y a de vérité que celle du Canton et de ses estimations.

Ce soir, il nous dit, avec une ingénuité que je salue, que les estimations fiscales de la Ville sont erronées, qu'elles sont sous-estimées et que c'est la faute de notre ministre des finances. Mais, Mesdames et Messieurs, vous le savez tout aussi bien que moi, les chiffres fournis par la commune sont ceux du Canton. Le Canton décide, estime, impose... Il n'y a guère qu'en matière de taxe professionnelle que la Ville ait quelque chose à dire. Or, Mesdames et Messieurs, ce qui est curieux et fort intéressant par ailleurs, c'est que les estimations faites par la Ville en matière de taxe professionnelle sont toujours plus justes que les estimations cantonales... Mais, jusqu'à maintenant, M. Fiumelli a toujours déclaré que les chiffres cantonaux étaient les seuls vrais.

Tout à l'heure, nous apprendrons, j'imagine, que le centime additionnel est sous-estimé. M. Fiumelli nous dira peut-être qu'au lieu de 15 millions il est en réalité de 17 ou de 18 millions de francs et que cela permet effectivement de supprimer un, voire deux centimes, sans dommages pour l'assiette fiscale. Bien. Mais là, Mesdames et Messieurs, c'est de la prestidigitation, ni plus ni moins!

Maintenant, venons-en à la dette! Je vous l'ai dit vendredi soir en introduction, pour le Parti socialiste, la dette actuelle de la Ville de Genève, environ 1,4 milliard de francs, devient parfaitement acceptable. Elle est, si je puis dire, nécessaire et fonctionnelle pour une collectivité publique de l'importance de la Ville, dont l'assiette fiscale annuelle est de 1,1 milliard de francs. Certes, il faudrait arriver à stabiliser cette dette qui, à la hauteur où elle est, est parfaitement convenable.

Il est vrai aussi que si nous avons réduit la dette d'autant, c'est que nous n'avions pas la possibilité de faire autrement. Nous enregistrons des bénéfices aux comptes et il fallait les affecter à éponger la dette, conformément à la loi sur l'administration des communes (LAC). Monsieur Fiumelli, vous pouvez hocher la tête et dire non, c'est quand même ainsi que cela se passe!

Il faudrait changer la LAC et pouvoir utiliser ces bonis pour les investissements. A cet égard, je rejoins M. Fiumelli, et le groupe socialiste avec moi, comme toute l'Alternative, pour dire que les investissements effectués ces dernières années sont insuffisants. L'entretien de notre patrimoine, qu'il soit financier ou administratif, et notre politique de gestion du sol sont insuffisants et nous devrions faire plus et mieux.

Mais, à défaut d'un changement de la LAC, le seul moyen à notre disposition pour financer cette politique d'investissement est l'assiette fiscale. Aussi bien, la réduire ne serait-ce que d'un centime additionnel, c'est réduire nos possibilités. Et là, Monsieur Fiumelli – vous transmettez, Madame la présidente – le groupe socialiste et l'Alternative ne peuvent pas vous suivre.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Dans ce débat, il faut cesser avec les chimères et prendre les réalités telles qu'elles sont. S'agissant des recettes – la LAC le dit aussi – c'est la responsabilité de la commune et cette responsabilité, elle l'assume. Nous savons que le Canton donne une équation à la disposition de la commune, laquelle calcule ses recettes, en fonction des valeurs qu'elle met dans chacun des paramètres de pondération. Mais jamais le Canton n'a fixé la valeur des recettes que la commune Ville de Genève est supposée recevoir pour l'année qui vient.

En l'espèce, le montant des recettes qui a été arrêté pour notre budget est de 713 121 196 francs. Cela signifie que, dans notre budget, nous demandons au contribuable de payer 713 121 196 francs, et rien d'autre. Et quand, tout à l'heure, on a parlé de rapine ou de vol en ce qui concernait la différence, si le terme n'est pas très bien choisi, bien sûr, il n'en demeure pas moins que cet argent n'est pas dû par le contribuable. Ce soir, le contrat que nous passons avec le contribuable est à hauteur des recettes budgétisées, et pas 1 franc de plus. Et le but de cette réduction du centime additionnel est de limiter les recettes au seul montant budgétisé, puisque d'expérience nous savons que ce montant maintenant est systématiquement sous-évalué.

Quant à réduire la dette, la dette ne se réduit pas par le surplus de recettes fiscales! Elle se réduit par les amortissements. Nous les avons budgétisés, ils sont précis, c'est 66 966 758 francs. Les amortissements, parce qu'ils sont impérativement placés sur le budget d'investissement, constituent le remboursement de la dette. Celle-ci est remboursée chaque année à hauteur des amortissements. Alors, cessez de parler d'une dette qui a plus de vingt ans: cette dette-là est déjà en totalité remboursée. Il n'y a pas un sou des engagements pris par la Ville il y a vingt ans qui ne soit pas remboursé en totalité!

La dette actuelle est la dette courante, elle s'amortit contractuellement. A chaque investissement, il est indiqué que le montant sera amorti dans le nombre d'annuités prévu par la LAC. C'est 2 annuités pour les investissements les plus courts et 50 annuités pour les plus longs, par exemple pour les musées. Mais il y a tellement longtemps que nous n'en avons pas construit que ce ne sont pas ceux-là qui pèsent sur la dette...

Alors, la dette à laquelle vous faites référence, la dette que vous dites avoir héritée il y a plus de vingt ans, cette dette-là est amortie en totalité. Il n'en reste pas un sou! La dette actuelle, c'est la dette présente, c'est celle qui finance les investissements consentis aujourd'hui et qui sera amortie en francs et centimes dans les délais exacts votés par le Conseil municipal. Cette dette-là n'est pas un souci; elle ne requiert en aucune manière des bonis pour être amortie, et il est parfaitement faux d'imaginer que ceux-ci peuvent être d'une quelconque efficacité par rapport à celle-là. Ces bonis traduisent tout au plus les retards que nous prenons dans nos investissements.

Alors, ce centime additionnel, vous l'avez compris, est déjà contenu dans le budget et l'amendement vise la correction des erreurs évidentes que ce budget contient.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je dois tout de même rappeler que ces budgets qui collent à la réalité, en fait, ont débouché, aux comptes 2008, sur plus de 155 millions de francs d'excédents de revenus et, aux comptes 2009, sur plus de 161 millions. Notre collègue M. Deshusses s'est trompé tout à l'heure en nous indiquant que la taxe professionnelle était très précisément budgétisée. Pour 2009, le budget prévoyait 106 170 000 francs et le résultat aux comptes était de 149 777 000 francs. La différence est considérable: plus de 43 millions de francs, soit 40% de plus! Voilà un budget bien fait...

Peut-être que, ce soir, certains réaniment la lutte des classes. La philosophie de l'impôt, c'est de prendre à ceux qui ont beaucoup pour donner à ceux qui ont peu ou pas. Seulement, la difficulté est que, dans notre société, tout est une affaire d'équilibre.

La *Tribune de Genève* écrivait cet été, sous le titre «Qui sont ces riches qui paient la moitié de nos impôts?», je cite: «Dans notre canton, il s'avère que 5% des personnes les plus riches versent 50% des contributions publiques, soit la moitié des 3,7 milliards de francs collectés l'an dernier.» Et c'est là que c'est intéressant: «*A contrario* et dès 2011», c'est-à-dire dans trois semaines, «une personne sur deux à Genève ne paie pas (ou quasiment pas) d'impôts, en raison de la très forte progression de l'imposition dès 60 000 francs de revenus annuels.»

Il faut donc cesser de faire pleurer dans les chaumières et de toujours nous parler, comme Zola, de la misère humaine... Les gens qui gagnent peu paient peu... C'est cela, la réalité! C'est la classe moyenne qui supporte, proportionnellement, les plus forts impôts. Et je dirai à la gauche que, dans les démocraties populaires, elle avait comme slogan: «Faire payer les riches». Qu'a-t-elle réussi à faire? Elle n'a pas fait payer les riches, elle a pris l'argent des pauvres! C'est pourquoi ces démocraties populaires ont fait faillite.

**M. Adrien Genecand** (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans le prolongement de ce que vient de dire M. Jacques Hämmerli, et à la suite de ce que nous ont affirmé tout à l'heure M<sup>me</sup> Moratti Jung et M. Deshusses, je rappellerai que les baisses d'impôts, pour ceux qui n'en paient pas, ne représentent rien. C'est une évidence!

Mais le problème que nous aurons, c'est le jour où ces 5% de contribuables qui versent 50% de l'impôt, c'est-à-dire un franc sur deux, comme l'a très jus-

tement rappelé M. Hämmerli tout à l'heure, partiront... (*Exclamations.*) Vous pourrez bien vous lamenter, mais vous devez enfin faire des choix et ne pas continuer à distribuer et à arroser! Vous devrez faire des choix et ces choix seront difficiles, largement plus difficiles que ceux que nous vous proposons ce soir, lesquels, effectivement, pour certains, correspondent à quelques cafés par année.

Ils correspondront à des prestations de plusieurs centaines de francs par personne puisque, théoriquement, nos recettes diminueront, non pas de quelques millions, mais de centaines de millions. Ce jour-là, vous vous rappellerez notre proposition de ce soir, qui aurait certainement contribué à apaiser ceux qui paient une bonne partie de l'impôt en Ville de Genève et à qui nous sommes reconnaissants de le faire!

**M. Gérard Deshusses (S).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je serai bref. Je crois d'abord qu'il faut cesser avec les stéréotypes. On peut être de droite et ne pas payer d'impôts, ou être de gauche et en payer passablement, voire un franc sur deux!

Ensuite, si on veut retenir des populations aisées qui paient beaucoup d'impôts, il faut aussi assurer des infrastructures de qualité dans notre ville et dans notre canton. Ces infrastructures sont payées par la collectivité publique et, pour cela, il faut de l'argent. D'ailleurs, je crois que les personnes aisées qui vivent dans notre canton souhaiteraient parfois de meilleurs investissements pour une vie de meilleure qualité, ce que nous ne sommes pas toujours capables de faire. Et il est fort possible que certains s'en aillent sous d'autres cieux, où il est plus agréable de vivre, parce que les investissements ont été effectués, alors qu'ici à Genève, depuis un certain temps, nous avons pris un sérieux retard. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Mesdames et Messieurs, je ferai trois remarques par rapport au débat que vous venez d'avoir sur la fiscalité. Certes, vous me direz qu'il est 1 h 29 du matin et que toutes et tous, nous nous sommes levés tôt, certains peut-être plus que d'autres... Mais je dois dire à quel point le débat que je viens d'écouter attentivement sur l'impôt et sur qui paie l'impôt, est instructif à plus d'un titre.

D'abord, je soulignerai, notamment pour les personnes qui siègent dans les rangs des partis bourgeois, qu'au Conseil fédéral nous avons un ministre des finances qui vit exactement la même situation que le ministre cantonal genevois et la conseillère administrative de la Ville de Genève, et qu'on dit de ce ministre

fédéral, je cite le conseiller national Christian Lüscher: «Nous avons eu le meilleur ministre des finances d'Europe.» A Genève, M. Hiler, qui est d'un autre bord politique, est loué par les Verts, mais également à droite: «Nous avons un magnifique ministre des finances!»

En revanche, cette même droite, quand elle se retrouve minoritaire en Ville de Genève, dans une situation somme toute comparable, puisque les pratiques sur le remboursement de la dette et sur les bonis aux comptes sont identiques aux trois niveaux, Confédération, Canton et la Ville, cette même droite trouve normal qu'on ait remboursé la dette, que le problème n'est pas dans la dette, que la façon de gérer les finances n'est pas bonne, qu'on pourrait mieux faire, ou différemment en Ville de Genève... Le discours varie donc, suivant que l'on a des ministres de son bord politique en charge ou pas. Ce qui est très bien fait au niveau fédéral et cantonal l'est visiblement beaucoup moins en Ville de Genève, quand c'est la gauche, majoritaire, qui le fait.

Je ferai une deuxième remarque au sujet de la classe moyenne qui paierait moins d'impôts si on baissait la fiscalité, et notamment le centime additionnel... Je pense qu'il faut arrêter de se chamailler entre la gauche et la droite. On a vécu en septembre 2009, il y a un peu plus d'une année, une baisse d'impôts sur les personnes physiques. Je propose donc que tous les contribuables genevois, à partir de l'année 2010, commencent à regarder concrètement leur bordereau: ils verrons combien a pesé la baisse d'impôts. A-t-elle permis de se payer, comme dit M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung, trois cafés? Ou a-t-elle pesé, comme dirait plutôt M. Fiumelli, de manière déterminante? En définitive, est-ce vraiment un avantage, pour les classes moyennes, d'avoir opté pour la baisse d'impôts? Alors, arrêtons ce débat, restons pragmatiques, demandons aux gens de prendre leur avis de taxation! Regardez votre bordereau et vous verrez concrètement, Mesdames et Messieurs, quel impact a eu la baisse d'impôts sur votre revenu et votre train de vie depuis 2010!

J'en viens à ma troisième remarque. Je voudrais remercier ceux qui, aujourd'hui, nous ont éclairés, s'agissant de la fiscalité. C'est vrai que, lorsque je les écoute, je me dis que nous étions vraiment dans le brouillard, d'abord parce que nous utilisons les mauvais chiffres. Mais il se trouve qu'il s'agit des chiffres du Canton! J'apprends maintenant, notamment des bancs de droite, que nous devrions faire preuve d'inventivité... Alors, je rappelle que la doctrine suivie par le Conseil administratif, de manière unanime, est celle qu'a suivie, pendant des années, le ministre libéral qui m'a précédée, et que cela ne posait de problème à personne...

*M. Jean-Marc Froidevaux (L).* Cela a toujours posé problème pour les libéraux!

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.* Monsieur Froidevaux, je vous conseille de reprendre le *Mémorial* et de relire les déclarations de vos chefs de groupe. Vous verrez que cela n'a jamais posé aucun problème. J'ai siégé assez longtemps – huit ans – sur les bancs du Conseil municipal pour me souvenir des déclarations faites budget après budget.

Aujourd'hui, les chiffres du Canton seraient donc faux... Si cette affirmation venait de n'importe qui dans cette enceinte, je la comprendrais, je la mettrais sur le compte de la naïveté. Mais quand elle vient d'un haut fonctionnaire du Département cantonal des finances, excusez-moi, je regarde l'heure, je me dis qu'il est 1 h 37 du matin et que ceci explique peut-être cela... (*Remarque.*) Ce n'est pas une attaque personnelle, c'est un pur constat!

Mais, enfin, ce soir, je suis rassurée, car j'ai quand même appris une chose: Mesdames et Messieurs, dans le canton de Genève, quand on a plus d'argent, on paie plus d'impôts que ceux qui ont moins d'argent! Là, je suis quand même soulagée et je remercie à la fois M. Genecand et M. Hämmerli! (*Applaudissements.*)

**M. Olivier Fiumelli (R).** Je trouve regrettable qu'on s'attache à des caractéristiques personnelles, autres que mes compétences politiques pour décrédibiliser mon propos. Madame la maire, j'aimerais mettre en exergue le fait que c'est vous qui nous avez envoyé les documents. Qu'importe qu'ils viennent de mon employeur, c'est vous qui nous les avez transmis!

Ces documents montrent très bien que la Ville de Genève a largement pu absorber la baisse d'impôts cantonale. Je rappelle que l'impact de cette baisse d'impôts est de 37 millions de francs en moins et, si on compare les impôts 2009 et les impôts estimés en 2011, on n'a qu'un différentiel de 5 millions de francs. Cela montre qu'on a pu absorber très facilement cette baisse d'impôts. C'est pourquoi nous sommes tout à fait fondés à dire que, si nous avons réalisé 70 millions de francs de bénéfices en moyenne ces dernières années, cela continuera. Qu'importent mes compétences professionnelles sur le sujet, là, ce sont mes compétences politiques qui parlent! Nous disons simplement que la Ville de Genève a largement les moyens de faire face à cette baisse d'impôts et qu'il est temps de rendre à la population ce qu'elle a versé en trop. Un point, c'est tout!

*Mis aux voix, l'amendement concernant la baisse des centimes additionnels est refusé par 39 non contre 31 oui.*

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 39 oui contre 30 non.**

**La présidente.** Nous sommes saisis d'un projet d'amendement des groupes libéral, radical, démocrate-chrétien en vue d'introduire un nouvel arrêté II bis, avec un article unique, concernant la taxe professionnelle:

*Projet d'amendement*

*Article unique.* – Conformément à la possibilité offerte par l'article 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, il est procédé à un dégrèvement de 25% sur les montants dus par les contribuables de la Ville de Genève au titre de la taxe professionnelle.

**M. Olivier Fiumelli (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons innover cette année. La Ville de Genève n'a jamais voté d'arrêté au sujet de la taxe professionnelle et, pour cette raison, certains ont trouvé bizarre de voter cela sous cette forme ce soir. Les fonctionnaires du département des finances et du logement m'ont d'abord dit que ce n'était pas possible. J'ai pu leur rappeler que, dans les autres communes, on votait chaque année un arrêté relatif à la taxe professionnelle.

En effet, la taxe professionnelle et les barèmes dépendent d'une loi cantonale et de son règlement d'application. Toutefois, les communes ont la possibilité, selon l'article 308C de la loi générale sur les contributions publiques, de procéder à des dégrèvements linéaires à concurrence du montant souhaité par la commune. Ces dégrèvements peuvent aller de 10% jusqu'à 100%.

Cette année, nous vous proposons donc de voter un arrêté II bis prévoyant un dégrèvement de 25% sur le montant de la taxe professionnelle pour chaque contribuable. Comme nous avons eu déjà l'occasion de l'expliquer, cette taxe est aujourd'hui obsolète et son mode de calcul complètement dépassé. Ce dernier nous vient des années Napoléon; on taxe une entreprise non parce qu'elle fait du profit, mais parce qu'elle existe, tout simplement.

Nous n'allons pas entamer un débat sur la taxe professionnelle ici. Nous aurons l'occasion de le faire prochainement grâce à une motion de l'Entente, qui arrivera bientôt devant ce Conseil municipal. Mais nous savons que le Conseil d'Etat a décidé, à terme, de proposer une suppression de cette taxe. Le Parti radical, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral estiment que la Ville, aujourd'hui, a la possibilité de s'engager dans la suppression progressive de cette taxe. Nous vous proposons de la faire en quatre ans et vous nous direz si vous êtes d'accord.

Nous estimons que nous avons tout à fait les moyens de supporter ce dégrèvement de 25% cette année. Je l'ai dit tout à l'heure: nous faisons 70 millions de

francs de bénéfice chaque année depuis dix ans, et ce sera aussi le cas lors des exercices 2010 et 2011. De plus, vous venez de refuser la baisse du centime additionnel. Nous avons donc largement de quoi supporter cette baisse de la taxe professionnelle et je vous recommande de voter oui à cet amendement.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous vous en doutez bien, l'Union démocratique du centre, dans son programme électoral 2009-2013 pour les élections cantonales, ne préconise pas la suppression de la taxe professionnelle, quand bien même certains de ses députés se sont avancés un peu témérairement.

Je suis navré des redites pour mes collègues de la commission des finances, mais je dois répéter que cette taxe professionnelle nous vient du département du Léman. Elle est donc antérieure à Napoléon et on pourrait dire, par boutade, qu'elle est un excellent impôt puisqu'on sait que les cognacs qui prennent l'appellation Napoléon sont d'excellents cognacs! Le quart des assujettis ne paient pas la taxe professionnelle, parce qu'ils n'atteignent pas la masse critique, dirons-nous. Cette taxe professionnelle, pour près des deux tiers, ce sont les établissements financiers qui l'acquittent. Quel beau cadeau!

Le Conseil administratif nous expliquait dans sa présentation du projet de budget 2011, lors du débat d'entrée en matière, que cette taxe professionnelle serait prochainement supprimée, ou que le Canton travaillait à sa suppression. Mais le Conseil administratif n'indiquait pas par quelle autre forme d'impôt elle serait remplacée. On nous indiquait simplement que la Suisse voulait se mettre en corrélation avec l'Union européenne, Union européenne qui n'admet plus la taxe professionnelle. C'est ainsi que la République française a été amenée à la supprimer. Je réitère ici mes excuses pour le laïus que j'inflige à mes collègues de la commission des finances... En l'occurrence, le sénateur Michel Charasse, ancien secrétaire d'Etat au budget – un homme de la droite dure, comme chacun le sait... – est monté à la tribune et a fait remplacer la taxe professionnelle, qui est la principale ressource des collectivités locales en France, c'est-à-dire des communes et de la région, par un autre impôt.

Il en sera de même ici, si le Canton veut supprimer la taxe professionnelle, il ne faut pas se faire d'illusions! L'impôt de luxe et l'impôt sur le chiffre d'affaires ont disparu, mais on a introduit la taxe sur la valeur ajoutée! Alors, Mesdames et Messieurs, au lieu de faire, comme depuis vendredi soir, une espèce d'épicerie, faisons de la politique! Regardons un peu en prospective! En 1930, lorsque la République a adopté la création de la grande commune de Genève par l'adjonction à la Cité des communes des Eaux-Vives, du Petit-Saconnex et de Plainpailais, elle a chargé la Ville de la culture et des sports. Alors, demain, parallèlement à son projet de loi sur la suppression de la taxe professionnelle, que le Conseil

d'Etat dépose un projet de loi pour reprendre immédiatement les grands instruments culturels régionaux: le Grand Théâtre, l'Orchestre de la Suisse romande et la Bibliothèque de Genève, ex-Bibliothèque publique et universitaire! Cela, c'est de la politique!

Mesdames et Messieurs, quand on viendra nous présenter des projets sérieux et non des cadeaux au secteur bancaire – secteur bancaire dont nous tirons le plus clair de nos ressources mais qui nous a aussi amenés dans certains ennuis qui, heureusement, semblent derrière nous – nous pourrons alors sérieusement parler de la diminution de la taxe professionnelle. (*Applaudissements.*)

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Comme M. Deshusses tout à l'heure, je vous remercie, Mesdames et Messieurs, d'aborder ce sujet. Nous n'avons pas souvent l'occasion d'avoir des débats fiscaux dans cette assemblée. Vous le savez, M<sup>me</sup> Moratti Jung l'a rappelé tout à l'heure, les Verts ont une position sans tabous sur la fiscalité. Ils entrent parfois en matière sur des propositions de modification de la fiscalité, pour une réforme fiscale écologique qui taxerait plus les polluants, selon le principe du pollueur-payeur...

Dans ce cadre-là, je me réjouis que M. Fiumelli ait rappelé que le Parti radical, il y a maintenant trois ans, avait déposé la motion M-774, intitulée «Mettons fin au non-sens économique de la taxe professionnelle». A cette époque, les Verts étaient entrés en matière – ce qui leur avait d'ailleurs valu les foudres de leurs camarades de gauche – en disant que la taxe professionnelle pourrait être remplacée par des taxes plus écologiques, si la proposition en était faite. Nous étions entrés en matière à une condition, à savoir que l'opération soit neutre et qu'on arrive à récupérer chaque centime économisé par cette mesure.

Et que nous avait dit M. Fiumelli, ce 22 septembre 2008? Je cite: «En commission des finances, nous nous engageons à compenser ce million de francs en faisant de nouvelles propositions pour remplacer cette taxe professionnelle. Nous ne pensons pas à des nouvelles taxes (...) mais plutôt à des taxes incitatives, que nous préférons parce qu'elles visent à changer le comportement des gens.» Nous avons traité pendant deux ans cet objet en commission, nous avons patiemment attendu un début de proposition de la part du Parti radical pour compenser le premier franc de ce million, et nous l'attendons encore! Aujourd'hui, 14 décembre 2010, vous nous proposez de supprimer 25 millions de francs sans un franc de compensation: le masque tombe! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Comme les pâquerettes, chaque année ou presque revient une belle proposition concernant la taxe professionnelle. Mais,

pour la première fois, elle arrive le jour du budget. Nous avons eu une proposition de suppression totale, une motion demandant la suppression d'un des volets de cette taxe et, ce soir, on nous propose un dégrèvement de 25%. Belle continuité, belle opiniâtreté, ou plutôt bel entêtement, pour présenter, le soir du budget, un amendement visant une diminution de quelque 30 millions sans discussion préalable! Ce n'est vraiment pas sérieux.

Je pourrais aborder cet amendement du point de vue purement technique, en reprenant mot pour mot mon intervention de 2008, lorsque je répondais à la motion évoquée par M. Buschbeck, à savoir que cette taxe professionnelle, spécifique du Canton de Genève, découle de l'article 301 et suivants de la loi générale sur les contributions publiques. Il en ressort que tant ce Conseil municipal que le Conseil administratif n'ont aucune compétence pour abroger, supprimer ou modifier une loi cantonale.

Je pourrais ajouter que certes, comme l'a mentionné M. Fiumelli, l'article 308C permet à la commune de procéder à un dégrèvement annuel linéaire, à savoir identique pour l'ensemble des contribuables. Mais, là encore, ce dégrèvement, Monsieur Fiumelli, vous transmettez, Madame la présidente, est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat et ne dépend pas uniquement d'une décision de ce Conseil municipal.

Je suis sûre que vous savez mieux que personne, Monsieur Fiumelli, que cette taxe repose sur trois volets: le chiffre d'affaires, le loyer et l'effectif du personnel. Puisque nous sommes dans le budget, je veux vous donner quelques chiffres. Je suis désolée de faire un exposé un peu didactique, mais le taux de perception sur le chiffre d'affaires est variable en fonction du type d'activité. Il varie de 0,1‰, par exemple pour les merceries, à 0,4‰ pour les boulangeries, et il va jusqu'à 0,6‰ pour les avocats, les huissiers et les banques. Le taux de perception est de 0,5‰ sur le loyer, et de 10 francs sur les personnes, et ainsi de suite.

Je pourrais continuer en vous rappelant, comme l'a fait M. Hämmerli, que parmi les petites et moyennes entreprises, ces PME que vous voulez tant défendre, sur les 20 500 contribuables assujettis, 25% de ceux-ci, soit quelque 5200, sont exonérés. Mais je n'irai pas plus loin avec les chiffres, parce que, à ce stade, cela n'intéresse personne. Je voulais simplement montrer que nous connaissons bien le sujet au sein de l'Alternative et que nous savons aussi manier les chiffres.

Dans un autre registre, je ne peux me passer de citer l'intervention d'un membre du Conseil administratif en 2008. Je me permets de le citer, puisque c'est retranscrit dans le *Mémorial* et donc public. Il disait ceci au sujet d'une demande de diminution de la taxe professionnelle: «Ce sont des prestations auxquelles nous renonçons ou pour lesquelles nous devons trouver d'autres modes de ponction fiscale. Mais là je confirme la position du Conseil adminis-

trafic, nous ne sommes pas dans la bonne enceinte pour le faire.» Et ce même membre du Conseil administratif d'ajouter: «Or nous savons que les politiques sont assez créatifs en matière fiscale... Je ne doute pas que vous puissiez l'être également, mais sans doute nous trompons-nous d'enceinte pour procéder à ce débat.»

Savez-vous qui était ce conseiller administratif? Votre magistrat du Parti radical, Mesdames et Messieurs de la droite, à savoir M. Pierre Maudet! Et je serais bien heureuse de l'entendre ce soir, ce même magistrat qui tenait ces propos en 2008, nous dire ce qu'il pense de votre proposition...

Voilà, j'aurais pu vous rappeler tout ceci. Mais je ne poserai qu'une seule question: en demandant une diminution de 25% de la taxe professionnelle, vous proposez une coupe de quelque 30 millions de francs, 28,5 millions de francs... Alors, je veux que vous nous disiez ce soir où vous voulez couper: voulez-vous fermer le Grand Théâtre? Les bibliothèques? Le Musée d'ethnographie? Le Musée d'art et d'histoire? Cela, c'est pour la culture.

Passons aux investissements. Voulez-vous couper dans les investissements de 95 millions de francs, qui donnent du travail aux entreprises que justement vous voulez soutenir? Je ne parle pas du social, parce que j'aurais grand peur – hélas! – que vous ne preniez mes suggestions à la lettre...

Mais il y a d'autres propositions. Pour compenser ces 28 millions de francs, voulez-vous supprimer le Service d'incendie et de secours (SIS) et le transférer au Canton? Voulez-vous privatiser la levée des déchets? Ah non, cela n'est pas possible! Nous avons vu, dans un essai frustré, que la levée du papier par des entreprises privées, au lieu d'entraîner des économies, nous aurait coûté quelque 3 millions de francs. Belle tentative, frustrée hélas!

Voyez-vous, intellectuellement, dans l'absolu, suivant une ligne purement dogmatique ou par simple posture électoraliste, on peut avoir toutes les fausses bonnes idées que l'on veut, mais quand il s'agit de les concrétiser, il faut aller jusqu'au bout et, ce soir, vous n'avez aucune proposition pour compenser cette diminution!

Vous auriez pu parler de réévaluer le montant prévu au budget. Mais en se basant sur quels chiffres, sur quelles prévisions? Le Canton vous aurait-il communiqué des renseignements que nous-mêmes, ou la magistrate en charge des finances, nous n'aurions pas reçus? Si, en 2009, nous avons eu quelque 40 millions de francs supplémentaires en provenance de la taxe professionnelle, ce n'est pas que nous aurions sous-estimé les entrées, c'est qu'il s'agissait d'un reliquat des deux années précédentes et que personne – personne – ne pouvait prévoir, de la même manière que le Canton – votre cher Canton! – ne peut prévoir les reliquats sur les impôts des années précédentes.

Et ne nous parlez pas non plus des futurs bénéfiques! Au passage, je tiens à souligner qu'une Ville ne fait pas des bénéfiques: elle enregistre des revenus supplémentaires. Ne nous parlez donc pas de ces futures entrées supplémentaires en 2011, qui nous permettraient de couvrir ces quelque 30 millions de francs, et cela pour deux raisons.

D'une part, nous examinons ici un budget qui doit être équilibré à l'issue du vote de ce soir. Vous le savez mieux que personne, puisque la LAC nous y oblige, comme il a été dit. A moins que vous ne décidiez, avec vos groupes au Grand Conseil, de modifier cet article de la LAC, ce qui nous arrangerait tous... D'autre part, ces revenus supplémentaires, s'il y en a, servent à réduire la dette. Ce soir, il semble qu'une nouvelle idée germe dans la tête de M. Fiumelli, mais jusqu'à présent on nous a bassinés avec l'idée que ces boni ou ces revenus supplémentaires devaient servir à réduire la dette.

A ce propos, nous avons entendu de grandes interventions sur la nécessité de la réduire ou de ne pas la réduire... Je tiens quand même à rappeler ici que le Conseil municipal et le Conseil administratif à majorité de gauche ont réduit de 430 millions de francs la dette au cours de ces quatre dernières années.

Vous voyez donc, Mesdames et Messieurs de l'Entente, que pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres que je pourrais vous exposer, l'Alternative refusera votre amendement, qui n'est pas réalisable, que ce soit pour des motifs purement techniques, puisqu'il n'appartient pas à cette enceinte de le décider, mais surtout à cause de notre ferme volonté politique, à nous Alternative, de ne pas fragiliser l'équilibre de notre Ville. (*Applaudissements.*)

**M. Olivier Fiumelli (R).** Je vais être bref. La LAC dit, à l'article 77: «Le budget de fonctionnement de la commune doit être équilibré. Toutefois, la commune peut présenter un budget de fonctionnement comportant un excédent de charges à concurrence maximale de ses amortissements, pour autant que cet excédent soit couvert par sa fortune nette.» Sachant que la fortune nette de la Ville se monte aujourd'hui à 900 millions de francs, nous avons donc de la marge.

Ensuite, sur les compétences de la Ville en matière de taxe professionnelle, vous avez justement dit que le Canton devait approuver les décisions du Conseil municipal. Mais je vous rappelle que le Canton doit aussi approuver la totalité du budget. Votre argument ne tient donc pas.

Pour nous, l'essentiel de l'argument sur cette baisse d'impôts réside dans le fait que, depuis dix ans, nous faisons 70 millions de francs de bénéfice par année. Vous pouvez les appeler comme vous voulez, mais ce sont de vrais bénéfiques. Ce jargon comptable ne vous plaît peut-être pas, mais un excédent de revenus s'appelle aussi un bénéfice! Depuis dix ans, nous avons largement les moyens de

supporter une baisse d'impôts. Nous vous avons proposé une baisse des centimes additionnels, vous l'avez refusée. Nous vous proposons maintenant une baisse de la taxe professionnelle, taxe qui est obsolète.

Quant aux propos de M. Buschbeck, je crois qu'il faudrait quand même rétablir la vérité sur ce qui s'est passé en commission des finances, et c'est valable aussi pour M. Deshusses, qui m'écoute, je l'espère...

*M. Gérard Deshusses (S).* Toujours, Monsieur le conseiller municipal, avec une attention renouvelée désormais!

*M. Olivier Fiumelli.* Merci! Je rappelle donc qu'en commission des finances nous avons examiné la motion M-774, qui demandait d'étudier la possibilité de se passer de l'un des trois piliers de la taxe professionnelle, lequel se monte à environ 1,5 million de francs par année. Nous nous étions engagés à trouver une compensation, c'est vrai, mais je vous rappelle aussi que, malheureusement, vous avez mis fin au débat. Vous avez voté non à cette motion et nous n'avons pas eu le temps d'exposer nos propositions... (*Protestations.*) C'est la réalité!

J'avais d'ailleurs esquissé une première piste, s'agissant notamment de la tarification de l'utilisation du domaine public... Un rapport de la Cour des comptes confirmait que la Ville perdait passablement d'argent chaque année dans ce domaine et qu'il y avait de l'argent à retrouver. Nous avons donc largement de quoi compenser cette perte de 1,5 million de francs. Ce que vous avez dit était totalement inexact. Reprenez cette motion, renvoyez-la en commission des finances et acceptez d'écouter nos propositions! (*Brouhaha.*)

Quoi qu'il en soit, je vois que vous allez voter non à ce projet d'amendement. En conséquence, je propose de passer au vote assez rapidement et qu'on en finisse!

**M. Jacques Hämmerli (UDC).** Pour qu'il n'y ait pas de confusion, je préciserai, car j'ai omis de le dire tout à l'heure quand je parlais des grands établissements bancaires, que la taxe professionnelle est la seule fiscalité qui frappe les sociétés qui n'acquittent pas d'impôts à Genève. Je prends l'exemple d'Union de Banques Suisses (UBS), qui acquitte des impôts à Zurich et à Bâle, puisqu'elle a absorbé la Société de Banque Suisse. Les sociétés étaient inscrites respectivement au Registre du commerce à Bâle et à Zurich.

A Genève, UBS n'acquitte pas d'impôts. En revanche, elle acquitte la taxe professionnelle – certes, plus en Ville de Genève, puisqu'elle a transféré son siège sur la commune voisine de Carouge. Seuls ses employés paient des impôts.

La taxe professionnelle est donc un impôt simple, facile à assujettir et à prélever. La seule réforme que l'on pourrait introduire serait de charger le Canton d'assujettir les contribuables. Le Canton prélève déjà l'impôt communal, il prélève la contribution ecclésiastique pour certains: il s'agirait donc simplement d'introduire un module supplémentaire, pour lequel la Ville paierait, comme les autres communes.

**M. Gérard Deshusses (S).** Décidément, M. Fiumelli est un adversaire extrêmement agréable: lorsqu'il est coincé, il plaisante! (*Rires.*) C'est, je dois dire, de fort bon goût et je vous en remercie, Monsieur Fiumelli – vous transmettez, Madame la présidente.

C'est vrai que nous avons débattu longuement de la taxe professionnelle en commission des finances, et nous sommes là tous présents, membres de cette commission, pour vous rappeler, Monsieur Fiumelli, que nous avons attendu vos propositions de compensation et que nous n'avons pas vu grand-chose... S'agissant de la location du domaine public, Monsieur Fiumelli – vous transmettez toujours, Madame la présidente – ce serait une solution fort intéressante. Il est dommage que votre magistrat, M. Maudet, ne soit pas là en ce moment pour donner sa position. En l'occurrence, si les entreprises de construction et de travaux devaient louer les espaces sur lesquels elles déposent leurs conteneurs le long de nos routes, même à 2 francs le mètre carré par mois, je pense qu'on aurait 1,5 million dans les caisses!

Mais je doute, Monsieur Fiumelli, que vous vouliez vraiment agir fiscalement dans ce sens-là, puisque vous souhaitez plutôt alléger les entreprises de notre canton de toute charge fiscale... Cela irait donc à contresens, mais pourquoi pas? Il est 2 h du matin et on peut à peu près tout imaginer!

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Je récapitule les propositions en matière fiscale qui nous ont été faites. D'abord, la baisse d'impôts qui touchera davantage les personnes qui ont plus d'argent, puisque ce sont celles qui paient le plus d'impôts, *dixit* M. Genecand. Ensuite, le dégrèvement, puis la suppression à terme de la taxe professionnelle. A ce sujet, Monsieur Hämmerli, je ne répéterai pas vos propos, vous êtes le meilleur ambassadeur que je puisse imaginer... En effet, ces dernières années, la taxe professionnelle est payée, pour les deux tiers, par les banques et les sociétés financières. Doit-on alors, Mesdames et Messieurs, vraiment s'interroger sur la légitimité de cet impôt pour ces entreprises? Je ne le crois pas.

La troisième proposition n'est pas municipale, mais cantonale: il s'agit de la demande d'amnistie fiscale qui émane de vos rangs et qui fera prochainement

l'objet d'une votation populaire. Cette amnistie concerne les contribuables qui ont triché avec le fisc.

Voilà donc trois propositions sur la fiscalité, deux communales, une cantonale. Je vous fais grâce des propositions du Conseil d'Etat, majoritairement issu de vos rangs, Mesdames et Messieurs de l'Entente. Il souhaite accessoirement, hormis la suppression de la taxe professionnelle, diminuer également la fiscalité sur les personnes morales.

C'est un très joli programme, mais, au fait, à qui devrait profiter ce programme? Aux classes moyennes? Je ne suis pas persuadée que le Conseil administratif partage totalement cette analyse... En effet, lorsqu'on voit aujourd'hui les propositions faites pour les personnes physiques, pour la taxe professionnelle, pour les personnes morales et pour l'amnistie fiscale, excusez-moi, je doute que les classes moyennes soient les bénéficiaires de toutes vos jolies propositions de baisse d'impôts et de fiscalité progressiste et moderne!

*Mis aux voix, l'amendement concernant la taxe professionnelle est refusé par 42 non contre 23 oui.*

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté sans opposition (54 oui et 10 abstentions).**

Les arrêtés sont ainsi conçus:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

### **Arrêté I. – Budget administratif et mode de financement**

*Article premier. – Budget de fonctionnement*

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève	Fr.
sont arrêtées à	1 126 717 236
sous déduction des imputations internes de	50 559 361
soit un total des charges nettes de	<u>1 076 157 875</u>

et les revenus à	1 126 961 957
sous déduction des imputations internes de	<u>50 559 361</u>
soit un total des revenus nets de	1 076 402 596

L'excédent de revenus présumé s'élève à 244 721 francs.

*Art. 2. – Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	75 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	75 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	20 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	20 000 000
c) total	
dépenses	95 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	95 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

*Art. 3. – Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		75 000 000
amortissements ordinaires	66 966 758	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 244 721	
autofinancement	<u>67 211 479</u>	
insuffisance de financement		<u>7 788 521</u>
b) patrimoine financier		
investissements nets		20 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>2 915 935</u>
insuffisance de financement		17 084 065

c) total		
investissements nets		95 000 000
amortissements ordinaires	69 882 693	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 244 721	
autofinancement		<u>70 127 414</u>
insuffisance de financement		24 872 586

*Art. 4. – Compte de variation de la fortune*

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 244 721 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

*Art. 5. – Dérogation*

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

**Arrêté II. – Centimes additionnels**

*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2011, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

*Art. 2*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2011 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Art. 3*

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2011.

**Arrêté III. – Emprunts***Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2011 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté I, article 3, arrondi à 24 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

*Art. 2*

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Art. 3*

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2011, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, nous avons donc voté, en deuxième débat, les trois arrêtés. Je vous propose une suspension de séance de quelques minutes, afin que vous puissiez signer la feuille de présence, puis nous entamerons le troisième débat, d'ici à une dizaine de minutes au maximum.

**4. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**5. Interpellations.**

Néant.

**6. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 2 h 5.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	4442
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4442
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B). Suite du deuxième débat . . . . .	4442
4. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	4472
5. Interpellations . . . . .	4472
6. Questions écrites . . . . .	4473

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*